



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 11 janvier 2022 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2021-002**

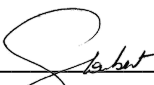
Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite régulariser la marge latérale de sa résidence suite à la construction d'un garage attaché.

La présente demande a pour but de régulariser la marge latérale nord de la résidence. La maison (garage) n'est pas conforme au règlement municipal actuel en raison du non-respect de la marge latérale minimale de 2,0 mètres. La marge se situe actuellement à 1,77 mètre et empiète de 23 cm dans la marge latérale nord, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation préliminaire de la firme d'arpenteurs Bérard-Tremblay, effectué le 1^{er} décembre 2021.

Identification du site concerné : 1036 chemin du Grand-Bernier, lot 4 540 681

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce seize décembre 2021.

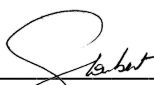


Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 décembre 2021 entre 8 h et 9 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 décembre 2021.



Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière